



Gilets jaunes : « C'est comme si les juges avaient cédé aux inquiétudes du gouvernement »

Quelle leçon tirer de cette première journée de jugement des Gilets jaunes ? Bilan avec l'un de leurs défenseurs parisiens. **PAR LAURENCE NEUER**

Lundi, les dernières salles d'audience du tribunal de Paris ont fermé leurs portes à plus de deux heures du matin. Ici, comparaissaient les premiers Gilets jaunes interpellés samedi, soit en tout soixante-treize dossiers répartis sur trois chambres correctionnelles. Dans cette première vague de déferrement, on compte peu de « casseurs », mais des manifestants en colère, munis d'objets de toutes sortes : masques à gaz, pétards, couteaux suisses....

PUBLICITÉ

[inRead invented by Teads](#)

Rares sont ceux qui sont partis en détention sauf cet homme arrêté avec un lance-pierre, 250 billes de plomb et un sweat-shirt portant l'inscription « ACAB » [[« All Cops Are Bastards »](#)]. Les autres ont écopé de peines de trois à six mois de prison, pour la plupart avec sursis. Le point avec l'un des avocats de permanence, Samuel Djian.

Le Point : Quel était le profil des personnes que vous avez défendues lundi ?

Samuel Djian : Des gens qui ont entre 25 et 35 ans. À part un étudiant, ils ont tous un métier et gagnent entre 1 300 et 2 500 euros par mois. Ils ont une famille et des personnes à charge (parents, enfants...). Et ils ont tous été condamnés sauf un, relaxé...

Lire aussi Des Gilets jaunes, casseurs malgré eux

Qu'est-ce qui leur était reproché ?

De détenir des objets, masques à gaz et pétards notamment. D'avoir tagué sur des planches de bois ou des murs « avec Macron c'est marche ou crève ». D'avoir contribué à mettre une barricade pour empêcher les forces de l'ordre d'avancer. En revanche, ils n'ont pas détruit de mobilier urbain ni attaqué de policiers. Et d'ailleurs, il n'y avait aucune partie civile (policier ou autre) venant faire état d'un préjudice. On les a condamnés pour une prétendue intention de passage à l'acte, et l'infraction retenue a été généralement celle d'avoir « participé sciemment à un groupement en vue de la préparation caractérisée par un ou plusieurs faits matériels de violences volontaires contre les personnes ou dégradations de biens ». À mon sens, ils

n'avaient aucune volonté de casser, et aucun acte matériel ne pouvait laisser penser qu'ils entendaient affronter les forces de l'ordre ou abîmer la ville. Ils souhaitaient juste montrer leur désaccord profond avec la politique du gouvernement.

« Ces personnes n'ont rien à voir avec des casseurs. Ce sont des gens insérés dans la société qui ne s'en sortent plus »

Les peines vous ont-elles semblé particulièrement sévères ?

Beaucoup plus sévères que celles qui sont prononcées habituellement au regard des actes commis ! La plupart ont écopé de peines de prison avec sursis, quelques-uns à des peines fermes mais non assorties d'un mandat de dépôt. Mais le plus notable est la peine d'interdiction de se rendre à Paris pendant huit mois ou un an afin d'éviter qu'ils ne participent à de futures manifestations de Gilets jaunes dans la capitale. S'ils enfreignent cette interdiction, ils risquent deux ans de prison et 30 000 euros d'amende. Cela en application d'une politique pénale de sécurisation de la zone parisienne... C'est choquant, car ces personnes n'ont rien à voir avec des casseurs. Ce sont des gens insérés dans la société qui ne s'en sortent plus.

Pensez-vous que ces peines ont un caractère d'avertissement comme l'a laissé entendre la ministre de la Justice ?

Le procureur a requis systématiquement des peines de prison et des interdictions de se rendre à Paris. Il a suivi les instructions de Mme Belloubet qui a promis une grande sévérité. Le procureur n'étant pas indépendant, cela est peu étonnant. Mais que les juges suivent à ce point les réquisitions du procureur est plus inquiétant : c'est comme s'ils avaient cédé aux inquiétudes du gouvernement et souhaitaient eux aussi mettre un terme à ce mouvement. Par peur qu'il ne devienne incontrôlable...

Publié le 04/12/18 à 12h14 | Source [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr)

PLUS D'ARTICLES MON PETIT DROIT M'A DIT

- Des Gilets jaunes, casseurs malgré eux
- « Le gouvernement doit mettre le paquet pour rétablir l'ordre public »

[Ce drone à 99 € met les fabricants de drone sur la pailleDrone XPro](#)

[Mutuelle spéciale + 55 ans : à partir de 7,48 eurosMeilleurassurance.com](#)

[Facom jusqu'à -80% !Brico Privé](#)

[N26, la banque mobile qui fait trembler les banques traditionnellesN26 - La Banque Mobile](#)
par Taboola

A DÉCOUVRIR SUR LE POINT

[« Les Terriens du samedi ! » : la drôle d'interview de Drucker face à Ardisson](#)

[Présence "pas anodine" d'un antalgique opiacé dans le sang d'Alexia Daval](#)

[Gilets jaunes : Macron raille le soutien de Hollande au mouvement](#)

Abonnez-vous et accédez à l'intégralité des contenus du *Point*

1 mois d'essai offert